



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/441

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon (9ème arrondissement) au profit de l'association "L'Espace Vêtements du coeur" - Ensemble immobilier n° 09037

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/441 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
LOCAL DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, SITUE
3 RUE DES BAINS A LYON (9EME ARRONDISSEMENT)
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "L'ESPACE VETEMENTS
DU COEUR" - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09037
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Espace Vêtements du Cœur est une association dont l'objet est de lutter contre la précarité et développer la solidarité.

En fonction des moyens et droits dont dispose la structure, elle a pour objet de :

- lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes par le développement d'activités s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire,
- lutter contre les formes d'exclusion et de discrimination,
- développer la solidarité,
- favoriser le lien social.

Cette association bénéficie de la mise à disposition gratuite par la Ville de Lyon d'un local d'une superficie de 147 m² au premier étage d'un immeuble situé 4 rue des Bains dans le 9^{ème} arrondissement dont la Ville de Lyon est propriétaire, les fluides restant à la charge de la structure.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 14 230 euros/an.

Cette convention arrivant à échéance, je vous en propose le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2021 de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition du domaine public à titre gratuit au profit de l'association « L'Espace Vêtements du Cœur » du local communal situé 4 rue des Bains à Lyon (9^{ème} arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET